



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents : Jacky HECQUET, Yannis SIGNORET, Isabelle BERTRAND, Emmanuel LEMAIRE, Céline DESCHAMPS, Stéphane FOTI, Marie-Christine LECLERCQ, Francis BONNEFONT, Auriane BROSSE, Nathalie ROBIN, Florent DEBERNE, Bertrand HAUTIN, Stéphanie CABON, Martial LEYOUR, Didier MORIN, Isabelle PRUVOST, DESROCHERS Brenda.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Camille BELLEIL représentée par Isabelle PRUVOST, Guillaume RAGU représenté par Yannis SIGNORET

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Madame Marie-Christine LECLERCQ est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de signer tous les documents liés aux étapes budgétaires avant la sortie de la salle à la fin de la séance.

Il demande aux membres des associations bellocéennes de sortir au moment du vote du point n°5 – Subventions aux associations. En effet, un élu membre décisionnaire au sein d'une association bénéficiant d'une subvention ne peut prendre part au vote. Il s'agirait d'un conflit d'intérêt.

1- Budget COMMUNE - Affectation des résultats anticipés 2025

Madame Céline DESCHAMPS fait lecture des totaux de recettes et dépenses concernant les sections fonctionnement et investissement et annonce les résultats anticipés nécessaires à l'élaboration du budget.

2025>2026		
Recettes de fonctionnement de l'exercice		2 310 003,25
Excédents reportés en fonctionnement		0,00
Total recettes de fonctionnement de l'exercice		2 310 003,25
Dépenses de fonctionnement de l'exercice		2 091 183,14
Déficits de fonctionnement reportés		72 991,81
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice		2 164 174,95
Résultat de la section de fonctionnement		145 828,30
Recettes d'investissement de l'exercice		1 663 243,13
RAR		
Excédents reportés en investissement		587 258,83
Total recettes d'investissement de l'exercice		2 250 501,96
Dépenses d'investissement de l'exercice		2 359 572,06
Déficits d'investissement reportés		
RAR		0
Total dépenses d'investissement de l'exercice		2 359 572,06
Résultat de la section d'investissement		-109 070,10
Résultat cumulé du budget principal		36 758,20
Résultat cumulé de fonctionnement		
Budget principal		145 828,30
Total à reporter en 2026		145 828,30
Résultat cumulé en investissement		
Budget principal		-109 070,10
Total à reporter en 2026		-109 070,10
Résultat cumulé des budgets		36 758,20
Affectation du résultat		
D001	Déficit d'investissement reporté	109 070,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	109 070,10
R001	Excédents d'investissement reporté	0,00
R002	Excédent de fonctionnement reporté	
D002	Déficit de fonctionnement reporté	36 758,20

Monsieur Florent DEBERNE demande d'où vient le déficit pour la section investissement.
 Madame Céline DESCHAMPS répond que c'est une accumulation de déficit depuis quelques années.
 Monsieur Martial LEYEUR demande si les chiffres annoncés incluent les travaux du Gratte-Chien.
 Madame Céline DESCHAMPS confirme.

L'assemblée adopte à l'unanimité le résultat anticipé pour l'année 2025 pour le budget COMMUNE.

2- Budget COMMUNE – Budget primitif 2026

Madame Céline DESCHAMPS fait lecture des tableaux des dépenses et recettes d'investissement pour le budget de la commune prévu pour l'année 2026, en détaillant et expliquant chaque chapitre budgétaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET VILLE				
Chapitres	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	385 759,00 €	271 763,96 €	515 000,00 €
23	Immobilisations en cours	3 331 119,34 €	1 125 492,34 €	649 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		3 718 878,34 €	1 397 256,30 €	1 166 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €		- €
13	Subventions d'investissement	- €		- €
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00 €	375 056,93 €	200 000,00 €
18	Compte de Liaison : Affectation (BA, régie)	- €		- €
26	Participation et créances rattachées	- €		- €
27	Autres immobilisations financières	- €		- €
020	Dépenses imprévues	- €		- €
Total des dépenses financières		3 858 878,34 €	375 056,93 €	1 366 000,00 €
45...	Total des opérations pour compte de tiers		- €	
Total des dépenses réelles d'investissement			1 772 313,23 €	
040	Opération ordre transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €	- €	- €
TOTAL		3 858 878,34 €	1 772 313,23 €	1 366 000,00 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		587 258,83 €	587 258,83 €	109 070,10 €
			Total	1 475 070,10 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET VILLE				
Chapitres	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
13	Subventions d'investissement	299 500,00 €	176 682,42 €	207 100,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 189 378,34 €	1 200 000,00 €	896 810,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		- €	
204	Subventions d'équipement versées		- €	
21	Immobilisations corporelles		- €	
22	Immobilisations reçues en affectation		- €	
23	Immobilisations en cours		- €	
Total des recettes d'équipement		3 488 878,34 €	1 376 682,42 €	1 103 910,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	370 000,00 €		262 090,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	587 258,83 €	587 258,83 €	109 070,10 €
138	Autres subventions invest. Non transférables		- €	
165	Dépôts et cautionnements reçus		- €	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		- €	
26	Participations et créances rattachées		- €	
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations		- €	
Total des recettes financières		957 258,83 €	587 258,83 €	371 160,10 €
45...	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
Total des recettes réelles d'investissement		4 446 137,17 €	1 963 941,25 €	1 475 070,10 €
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opération ordre transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'investissement		- €	- €	- €
Restes à Réaliser				
TOTAL		4 446 137,17 €	1 963 941,25 €	1 475 070,10 €

Aucune question n'est posée sur les dépenses et recettes d'investissement prévues au budget COMMUNE 2026.

Madame Céline DESCHAMPS fait lecture des dépenses et recettes de fonctionnement prévues au budget COMMUNE 2026.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET VILLE				
Chapitres	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	693 548,19 €	710 496,79 €	719 252,11 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 200 000,00 €	1 049 795,83 €	1 200 000,00 €
014	Atténuations de produits	31 000,00 €	28 527,00 €	31 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	183 788,00 €	170 786,84 €	198 288,00 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus			
Total des dépenses de gestion courante		2 108 336,19 €	1 959 606,46 €	2 148 540,11 €
66	Charges financières	129 704,19 €	58 584,87 €	129 704,19 €
67	Charges spécifiques			3 500,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires		- €	
022	Dépenses imprévues		- €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 238 040,38 €	2 018 191,33 €	2 281 744,30 €
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opération ordre transfert entre sections		- €	
043	Opération ordre intérieur de la section		- €	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL		2 238 040,38 €	2 018 191,33 €	2 281 744,30 €
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		72 991,81 €	72 991,81 €	36 758,20 €
			<i>Total</i>	2 318 502,50 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET VILLE				
Chapitres	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges	10 000,00 €	8 316,44 €	10 000,00 €
70	Produits services, domaine et ventes diverses	117 858,00 €	118 700,87 €	136 315,00 €
73	Impôts et taxes	536 993,00 €	512 462,73 €	1 434 630,50 €
731	Fiscalité locale	913 500,00 €	953 603,00 €	
74	Dotations et participations	624 901,00 €	634 200,42 €	610 285,00 €
75	Autres produits de gestion courante	34 772,00 €	78 303,79 €	127 272,00 €
Total des dépenses de gestion courante		2 238 024,00 €	2 305 587,25 €	2 318 502,50 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	4 416,00 €	- €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement		- €	2 310 003,25 €	- €
042	Opération ordre transfert entre sections	- €		- €
043	Opération ordre intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordres de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL		2 238 024,00 €	2 310 003,25 €	2 318 502,50 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		73 008,19 €		
			<i>Total</i>	2 318 502,50 €

Monsieur Bertrand HAUTIN demande à quoi correspond, dans le chapitre 73, la ligne « Attribution de compensation ».

L'attribution de compensation est un flux financier entre les communes et les EPCI. Elle assure la neutralité des impositions économiques, relatives aux transferts de charges et compétence, perçues entre les EPCI et les communes.

Madame Marie-Christine LECLERCQ demande ce qu'est le FNGIR.

Madame Céline DESCHAMPS répond que cela correspond à l'ancienne taxe professionnelle, générée en grande partie par la centrale nucléaire de Belleville.

Madame Céline DESCHAMPS s'étend sur le chapitre 73 – ligne « taxes foncières et habitation ». Elle signale que cette année, la commune subira une perte conséquente de recettes suite aux baisses de dotations de l'état. Pour compenser cette perte, il a été décidé en commission « Finances », d'augmenter de 2 points la fiscalité locale sur le bâti (TFB).

Madame Céline DESCHAMPS présente donc 2 hypothèses concernant les recettes de fonctionnement, avec et sans augmentation de la TFB, dans l'attente du vote de la fiscalité locale, ce qui engendre une différence de recettes de 34 980 €.

Elle précise que si cette légère augmentation ne se fait pas cette année, il sera difficile de la faire les années suivantes.

Monsieur Didier MORIN souhaite échanger sur le sujet avant de voter.

Monsieur Jacky HECQUET rappelle que le sujet a été abordé lors de la commission « Finances ».

Monsieur Didier MORIN demande si les taux imposés sur Beaulieu avoisinent ceux des communes limitrophes.

Madame Céline DESCHAMPS signale que les taux imposés sur le foncier non bâti sont assez forts mais que les taux du foncier bâti restent dans la moyenne des communes environnantes. Elle précise que beaucoup de communes vont augmenter leur taux.

Monsieur Stéphane FOTI demande si cette augmentation ne concerne que la part communale.

Madame Céline DESCHAMPS confirme.

Madame Stéphanie CABON signale que la partie imposée par la Communauté de Communes risque d'augmenter également.

Madame Auriane BROSSE constate que les taxes ont déjà beaucoup augmenté et qu'il faut prendre en compte l'augmentation du coût de la vie.

Madame Stéphanie CABON souhaite qu'une grosse communication soit faite pour rappeler aux administrés que les taux n'ont pas été augmentés depuis 12 ans et que cette augmentation deviendra nécessaire au fil du temps et beaucoup plus importante.

Monsieur Bertrand HAUTIN confirme.

Monsieur Yannis SIGNORET informe que la population a déjà fait des réclamations sur les augmentations.

Monsieur Stéphane FOTI souligne qu'une impacte sur le bâti touche tous les habitants de Beaulieu.

Monsieur Jacky HECQUET a bien pris note des observations et informe que les informations seront publiées sur le prochain bulletin municipal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif COMMUNE pour l'année 2026, avec l'augmentation des taux d'imposition locale.

3- Fongibilité des crédits 2026

Madame Céline DESCHAMPS rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune est passée en nomenclature M57. De ce fait, l'organe délibérant doit approuver les mouvements de crédits pour le budget COMMUNE.

L'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Madame Céline DESCHAMPS informe qu'il est possible de faire des virements de chapitre à chapitre. Elle informe que chaque virement effectué au cours de l'année devra faire l'objet d'une information au conseil municipal suivant. Normalement il n'y a pas lieu de faire ces opérations.

Madame Céline DESCHAMPS répond à Madame Marie-Christine LECLERCQ en affirmant que les 7,5 % concernent le montant total et non les lignes par lignes.

La Fongibilité des crédits 2026 est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4- Fixation de la fiscalité pour 2026

Madame Céline DESCHAMPS rappelle le vote annuel des taux de la fiscalité locale (taxe foncière bâti et non bâti et Taxe Habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés). Cette année, il a été décidé, en commission « Finances », d'augmenter le Foncier Bâti (TFB) de 2 points et de maintenir les taux concernant le Foncier non Bâti (TFNB) et la Taxe d'Habitation (TH).

Foncier Bâti : 42,75 % soit un Produit Attendu de 747 698 € (708 038 € en 2025)

Foncier non Bâti : 53,75 % soit un Produit Attendu de 75 788 € (75 233 € en 2025)

Taxe d'Habitation : 20,02 % soit un Produit Attendu de 70 090 € (72 345 € en 2025)

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les taux d'imposition locale pour 2026.

5- Subventions aux associations 2026

Madame Céline DESCHAMPS informe que les personnes qui doivent sortir au moment du vote peuvent rester pour la présentation.

Elle indique que les subventions versées en 2026 seront les mêmes que pour 2025. Toutefois, la municipalité reste à l'écoute des associations pour d'éventuels besoins en cours d'année.

ASSOCIATIONS	Décision du Conseil Municipal
ACPG/CTAM (Asso. Locale Anciens Combattants)	200 €
AMICALE DES POMPIERS	600 €
AMIS DE BEAULIEU	800 €
MAISON DU TERROIR	1 200 €
LES RANDONNEURS LIGÉRIENS	300 €
ARTS ET LOISIRS BELLOCÉENS	800 €
BONNY BEAULIEU FOOTBALL CLUB	4 500 €
CHASSE	450 €
COMITÉ DES FÊTES	3 000 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE - Subv exceptionnelle classe decouverte	4 000 €
FAMILLES RURALES DE BEAULIEU	40 000 €
FANFARE DE BEAULIEU	9 000 €
GYM BELLOCÉENNE	300 €
LA RAQUETTE BELLOCÉENNE	1 500 €
LES PÊCHEURS BELLOCÉENS	1 000 €
LIRE A BEAULIEU	850 €
UNRPA	1 200 €
TOTAL (1) :	70 200 €

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTRA-LOCALES

ASSOCIATIONS	Décision du Conseil Municipal
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS GIEN	500 €
Amicale d'animation du centre "Les Cigognes" / ADMR	100 €
TOTAL (2) :	600 €
TOTAL (1)+(2) :	70 800 €

3. SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS ET ASSIMILÉS

ASSOCIATIONS	Décision du Conseil Municipal
CCAS	15 000 €
TOTAL (3) :	15 000 €

TOTAL GÉNÉRAL (1) + (2) + (3) :	85 800 €
--	-----------------

Madame Céline DESCHAMPS informe que l'association Amicale d'Animation du centre « les Cigognes » / ADMR accompagne la population atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Madame Isabelle BERTRAND ajoute que la subvention vise à aider le transport des malades vers l'hôpital de Gien. Ces derniers sont accueillis à la journée afin de soulager les familles. Elle explique que le montant de cette première subvention pourra être revu à la hausse l'année prochaine.

Madame Céline DESCHAMPS informe que le Département a mis en place un FAJ (Fonds aide aux jeunes) et un FUL (Fonds unifié logement). Une demande de participation communale pourrait être demandée à l'avenir.

Suite à la sortie de :

- Monsieur Yannis SIGNORET, Président de l'Association Bonny Beaulieu Football Club, qui a la procuration de Monsieur Guillaume RAGU, Vice-Président de l'Association Bonny Beaulieu Football Club,
- Monsieur Bertrand HAUTIN, Vice-Président de l'Association Maison du Terroir et animation,
- Madame Isabelle PRUVOST, Trésorière de l'Association Maison du Terroir et animation,
- Monsieur Stéphane FOTI, Trésorier de l'Association Syndicale des Propriétaires et Chasseurs de Beaulieu-sur-Loire,
- Monsieur Emmanuel LEMAIRE, Président de l'AAPPMA Les Pêcheurs Bellocéens,
- Madame Auriane BROSSE, Présidente de l'Association Les Crayons de Couleurs,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les subventions aux associations.

6- Budget EAU POTABLE - Affectation des résultats anticipés 2025

Monsieur Jacky HECQUET rappelle que cette compétence devrait être gérée par la Communauté de Communes. Cependant, la précédente municipalité a fait le choix de continuer à rester maître d'œuvre afin de gérer les travaux envisageables sur les 70 kms de réseau eau potable de la commune.

Madame Céline DESCHAMPS ajoute que l'assainissement du réseau eau est géré par la Communauté de Commune et fait lecture des différentes lignes de calcul pour l'affectation du résultat.

Affectation du résultat		
Recettes de fonctionnement de l'exercice		108 621,33
Excédents reportés en fonctionnement		239 083,72
Total recettes de fonctionnement de l'exercice		347 705,05
Dépenses de fonctionnement de l'exercice		29 580,65
Déficits de fonctionnement reportés		
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice		29 580,65
Résultat de la section de fonctionnement		318 124,40
Recettes d'investissement de l'exercice		172 689,48
Excédents reportés en investissement		
Total recettes d'investissement de l'exercice		172 689,48
Dépenses d'investissement de l'exercice		14 224,57
Déficits d'investissement reportés		
Total dépenses d'investissement de l'exercice		14 224,57
Résultat de la section d'investissement		158 464,91
Résultat cumulé du budget principal		476 589,31
Affectation du résultat		
D001	Déficit d'investissement reporté	158 464,91
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	158 464,91
R001	Excédents d'investissement reporté	
R002	Excédent de fonctionnement reporté	476 589,31
D002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00

L'affectation des résultats anticipé pour l'année 2025 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7- Budget EAU POTABLE – Budget Primitif 2026

Madame Céline DESCHAMPS fait lecture des différentes lignes prévues au Budget Primitif 2026.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU				
Chapitres	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	246 000,00 €	728,33 €	246 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	- €	- €	- €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €
	Total des dépenses de gestion courante	246 000,00 €	728,33 €	246 000,00 €
66	Charges financières	20 000,00 €	- €	24 465,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
68	Dotations provisions et dépréciations	- €	- €	- €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
	Total des dépenses réelles d'exploitation	266 000,00 €	728,33 €	270 465,00 €
023	Virement à la section d'investissement	107 083,72 €		290 589,31 €
042	Opération ordre transfert entre sections	30 000,00 €	28 852,32 €	30 000,00 €
043	Opération ordre intérieur de la section (M44)	- €	- €	- €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	137 083,72 €	28 852,32 €	320 589,31 €
	TOTAL	403 083,72 €	29 580,65 €	591 054,31 €
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	- €		- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU				
Chapitres	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	159 535,00 €	108 621,33 €	110 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	- €	- €	- €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
	Total des dépenses de gestion courante	159 535,00 €	108 621,33 €	110 000,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	4 465,00 €	4 465,00 €	4 465,00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 465,00 €	113 086,33 €	4 465,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	- €		- €
043	Opération ordre intérieur de la section (M44)	- €	- €	- €
	Total des recettes d'ordres de fonctionnement	- €	- €	- €
	TOTAL	164 000,00 €	113 086,33 €	114 465,00 €
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	239 083,72 €		476 589,31 €
		403 083,72 €	Total	591 054,31 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET EAU				
Chapitres	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	14 224,57 €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	116 683,72 €		183 000,00 €
	Total des dépenses d'équipement	116 683,72 €	14 224,57 €	183 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
18	Compte de Liaison : Affectation (BA, rég)	- €	- €	- €
26	Participation et créances rattachées	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €		- €
	Total des dépenses financières	131 683,72 €	- €	198 000,00 €
45...	Total des opérations pour compte de tier	- €	- €	- €
	Total des dépenses réelles d'investissement	- €	14 224,57 €	- €
040	Opération ordre transfert entre sections	5 400,00 €	4 465,00 €	5 400,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 400,00 €	4 465,00 €	5 400,00 €
	TOTAL	137 083,72 €	18 689,57 €	203 400,00 €
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	854 447,59 €		158 464,91 €
		991 531,31 €	Total	361 864,91 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET EAU				
Chapitres	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
13	Subventions d'investissement	40 541,51 €		70 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
	Total des recettes d'équipement	40 541,51 €	- €	70 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	172 689,48 €	
106	Réserves	- €		
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €		
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
	Total des recettes financières	- €	172 689,48 €	- €
45...	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
	Total des recettes réelles d'investissement	40 541,51 €	172 689,48 €	70 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	25 858,49 €		103 400,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections	30 000,00 €	28 852,32 €	30 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	55 858,49 €	28 852,32 €	133 400,00 €
	TOTAL	96 400,00 €	201 541,80 €	203 400,00 €
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	828 598,82 €		158 464,91 €
			Total	361 864,91 €

Monsieur Jacky HECQUET signale que la commune a été mise en demeure il y a quelques années, par l'Agence de l'Eau, pour faire un forage de secours supplémentaire. En effet, celui existant, situé face au Val Fleuri, est considéré trop près de la route départementale et risque, en cas d'accident, d'être pollué. La municipalité a donc créé un second forage à côté de l'ancien. Le couplage de ces deux forages assurera une meilleure qualité de l'eau.

La commune est dans l'attente de la conclusion relative au périmètre de sécurité.

Monsieur Martial LEYOUR constate que l'eau est légèrement plus calcaire.

Monsieur Jacky HECQUET signale que les 2 forages ne prélèvent pas dans la même nappe.

Monsieur Didier MORIN s'interroge sur une éventuelle pollution du 2^{ème} forage.

Monsieur le Maire rappelle que le projet a été étudié et validé par l'Agence de l'Eau.

Madame Céline DESCHAMPS remercie Monsieur le Maire pour toutes ces explications.

Le Budget Primitif 2026 pour le Budget EAU POTABLE est approuvé à l'unanimité.

8- FINANCES : Dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques »

Madame Céline DESCHAMPS rappelle qu'au vu du décret n°2016-33 du 20/01/2016, fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats émis pour le règlement des dépenses publiques, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publication, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

La nature de ce compte revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 :

- D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompenses sportives et culturelles, ou lors de réceptions officielles et inaugurations,
- Les chèques CADHOC pour les enfants du personnel distribués à l'occasion de Noël,
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration des élus ou des employés communaux accompagnés liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels comme les fêtes de fin d'années...,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.
- Les spectacles (musicaux, théâtres, pyrotechniques, ...) et manifestations culturelles

Madame Céline DESCHAMPS propose au Conseil Municipal d'affecter les dépenses suscitées au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », dans la limite des crédits repris au chapitre budgétaire.

Madame Céline DESCHAMPS signale que la ligne budgétaire correspondant limite les dépenses à 13 000 €.

Madame Marie-Christine LECLERCQ demande s'il sera possible de faire des virements de compte à compte.

Madame Céline DESCHAMPS répond que ce sera effectivement possible car ce n'est pas l'article financier le plus important mais que le but premier est de faire une réelle diminution des dépenses. En effet, la Commune ne peut pas augmenter les impôts fonciers d'un côté et ne pas réduire les frais de réceptions de l'autre.

Madame Stéphanie CABON demande si la ligne budgétaire a été beaucoup réduite.

Madame Céline DESCHAMPS répond qu'elle était de 30 000 € pour 2025.

Monsieur Didier MORIN demande quel est le prix du feu d'artifice.

Madame Céline DESCHAMPS répond que cela revient à 8 000 €.

Madame Stéphanie CABON attire l'attention sur le fait que les administrés constatent, via les manifestations, les actions de la municipalité.

Madame Céline DESCHAMPS souligne que l'opulence se voit aussi.

Monsieur le Maire conclue en affirmant qu'une solution sera trouvée pour garder la convivialité des manifestations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les dépenses à imputer au compte 623 « publicité, publications et relations publiques ».

TOUR DE TABLE :

Monsieur Martial LEYOUR relate que les touristes déplorent le manque de poubelles au camping.

Monsieur le Maire répond qu'une plate-forme est en cours d'exécution afin d'agrandir le local poubelles.

Madame Stéphanie CABON a été contactée par une association de Briare qui recherche un local de 30 m2 avec une salle de restauration de volume identique, à louer ou à acheter sur la commune.

Madame Céline DESCHAMPS confirme qu'une demande a été reçue en Mairie via la Communauté de Communes. Malheureusement, la commune n'a aucun local de disponible.

Madame Stéphanie CABON informe avoir contacté les commerçants du marché. Ceux-ci sont plutôt satisfaits mais il serait peut-être bénéfique de communiquer sur leur activité, sur les réseaux sociaux, comme cela a été fait pour la vente de pains à l'épicerie. Madame Stéphanie CABON a répondu favorablement à leur demande en leur rappelant que c'était à eux de venir donner les informations en mairie.

Elle en profite pour relater son entretien avec le gérant de l'épicerie Proxi Marché. En effet, il semblerait que celui-ci ait signalé, à plusieurs reprises, que la boîte aux lettres était très mal placée et dangereuse pour la clientèle. Il demande également que les 2 places de parking situées à côté du magasin soient réservées à la livraison. Il menace de cesser son activité sur Beaulieu.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE répond que suite à ces réclamations et à une discussion en bureau municipal, il est allé rencontrer le gérant. Il a été convenu que les 2 places de stationnement seront placées en zone bleue et que la boîte aux lettres sera déplacée.

Madame Stéphanie CABON demande s'il y a un problème sur les réseaux téléphoniques en ce moment. Monsieur Stéphane FOTI confirme. En effet, des travaux sont actuellement en cours, par SFR, ce qui impacte les autres opérateurs qui sous-louent les capteurs 4G.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE rajoute que ces derniers suppriment la 2G.

Madame Stéphanie CABON demande la date de fin de travaux.

Il lui est répondu la date du 31 mai.

Madame Isabelle BERTRAND informe avoir rencontré Monsieur POIDVIN, gérant de la Maison des Services, qui effectue l'entretien du camping. Ce dernier déplore le manque de respect des touristes envers l'entretien des locaux. Madame Isabelle BERTRAND demande ce qu'il serait possible de faire pour diminuer ces incivilités. Elle en profite pour dire qu'il est difficile de faire du ménage avec un faible débit d'eau.

Il lui est répondu que le débit d'eau a été réduit afin d'éviter une forte consommation d'eau lorsque les robinets restent ouverts et qu'il n'y a malheureusement pas de solutions contre les incivilités.

Monsieur Yannis SIGNORET demande à l'assemblée de bien lire la liste des manifestations à venir sur la commune.

Madame Auriane BROSSE remercie la commission sécurité pour le compte rendu qui a été fait sur la sécurisation des écoles.

Elle demande également si les travaux prévus cet été aux alentours du groupement scolaires impacteront la garderie scolaire (accès à la cour de l'école et entrée habituelle).

Il lui est répondu que cela n'impactera pas l'activité de la garderie.

Madame Auriane BROSSE informe que l'association a dû réduire le nombre d'enfants accueillis suite à un effectif réduit de personnel (de 30 enfants accueillis à 22). Un recrutement est en cours.

Madame Céline DESCHAMPS demande si beaucoup de familles seront pénalisées.

Madame Auriane BROSSE répond qu'il n'y a, pour l'instant, aucun refus d'enfant mais que les animatrices commencent à peiner. Les membres de l'association ont donc décidé de fermer la garderie le 30 mai. Une seule famille, qui vient de Bonny, semble embêtée par cette fermeture, mais celle-ci reste, cependant, contente que les enfants puissent être accueillis à Beaulieu tous les mercredis, en journée.

Monsieur Didier MORIN signale un trou, avant le feu, devant l'école, face à la cabane à pizzas.

Madame Céline DESCHAMPS confirme. Le trou a été remblayé avec du calcaire mais semble s'être affaissé.

Monsieur Stéphane FOTI affirme qu'une solution va être trouvée.